LA LETTRE DE LA MAIRIE

Lettre d'information de la mairie de Witry-Lès-Reims

Septembre 2017

N°4

À la une

Donner de la couleur et de la bonne humeur à notre cadre de vie

Avec ses palettes aromatiques le long de l'avenue de Reims, ses immenses pots de fleurs place du Bochet, ses ronds-points avec leur imposant massif de fleurs, son hôtel à insectes près de l'église, ou encore son semoir fleuri à l'entrée de la commune, Witry-lès-Reims offre un cadre de vie de qualité et propice à la flânerie.

Les espaces verts et les zones fleuries jouent un vrai rôle dans la vie de la commune. Ils l'embellissent et participent au bien-être des Witryats. C'est dans cet esprit que l'équipe fleurissement se charge de planter et d'entretenir les ronds-points, les jardinières, les plates-bandes, les parcs, les espaces naturels et le cimetière de la commune tout au long de l'année. L'année dernière, la mairie de Witry-lès-Reims a consacré aux espaces verts et au fleurissement de la commune un budget de plus de 81 000 €.

Avec trois fleurs au label Villes et Villages fleuris, les trois agents municipaux Damien LEROY (responsable), Sylvain HOLLANDE et Vincent LHERBIER apportent un soin particulier à la conception et à l'entretien des massifs. La qualité, l'originalité et l'imagination sont les maîtres mots des agents. Grâce à leur savoir-faire mais aussi au dynamisme de la sous-commission fleurissement, les aménagements réalisés sur la commune sont souvent remarquables et harmonieux. Le jury régional est passé fin juillet et c'est dans quelques jours que nous saurons si la commune conserve sa 3ème fleur.

Le fleurissement c'est aussi l'affaire de tous. C'est pourquoi la commune organise depuis de nombreuses années le concours communal de fleurissement afin de récompenser les Witryats qui participent à l'embellissement de la commune et qui continuent à mettre de la vie jusque dans leur habitation. Un jury composé d'élus municipaux et de membres de la sous-commission fleurissement parcourt début juillet les rues de Witry pour découvrir les réalisations florales et créer un classement. Plusieurs prix sont décernés : maison individuelle, mitoyenne, façade, activité commerciale, balcon etc.

3 fleurs au label Villes et villages fleuris

20 000 plantations par an

3 parcs

31 massifs de fleurs

Actualités

BUDGET

La commune continue d'investir

Le 30 mars dernier le Conseil municipal a voté le budget 2017 de la commune. Après les grands travaux des dernières années, l'objectif cette année est de conforter la santé financière de la commune par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en engageant une politique d'investissement raisonnée. Tour d'horizon.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 4 587 818 €

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

La section de fonctionnement en dépenses comprend notamment des **CHARGES GÉNÉRALES** (concernant l'entretien, la maintenance, les fournitures et équipements divers, les assurances, les consommations d'énergie...) qui ont été estimées à 1 234 152 € et des **CHARGES DE PERSONNEL** qui sont prévues à hauteur de 1 380 000 €. **LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION** à destination de la Communauté urbaine du Grand Reims, pour les compétences transférées par la commune, sont fixées annuellement à 504 930 €. **LES SUBVENTIONS** aux associations, sans augmentation, représentent une dépense estimée à 340 000 €.

La section de fonctionnement en recettes comprend notamment les dotations de l'État, encore en baisse cette année, ainsi que les **IMPÔTS ET TAXES** estimés à 1 613 767 € avec des taux d'imposition inchangés.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT: 1 331 819 €

Le budget d'investissement présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (études, travaux, acquisition de terrains) mais également le remboursement du capital de la dette.

En raison de la fin des travaux de requalification de la place de la Mairie, cette année **la section d'investissement en dépenses** sera moins conséquente. Cependant la commune continue d'investir. Il est prévu **DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN** dans les bâtiments communaux (ESCAL, ESJB, etc.) ainsi que des travaux obligatoires pour l'**ACCESSIBILITÉ** aux équipements. Les principales opérations portent sur la rénovation de la **MAISON DU LEGS** et la construction d'un logement à la gendarmerie. Le remboursement annuel du capital de la dette s'élève à 219 371 €.

La section d'investissement en recettes fait apparaître du fonds de compensation de TVA (payée sur année antérieure) et un solde de subvention à percevoir pour les travaux de l'Espace sportif Jean Boucton. En complément, le financement des opérations d'investissement sera assuré par de l'autofinancement.

Le budget 2017 de la commune est consultable en mairie

URBANISME

PLU

Suite à l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du Grand Reims en date du 29 juin 2017. Ce document d'urbanisme est désormais opposable aux tiers et s'applique pour toute demande d'autorisation d'urbanisme. Ainsi, nous vous rappelons que l'édification de clôture est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune. En effet, la clôture ne marque pas seulement la limite d'une propriété mais elle constitue aussi un élément architectural structurant et fondamental immédiatement perceptible du domaine public. De plus, le périmètre de l'église St Symphorien (monument historique classé) a été modifié.

Pour plus d'informations nous vous invitons à venir consulter le PLU en mairie. Il sera prochainement mis en ligne sur le site internet de la commune.

ENVIRONNEMENT

Zéro Phyto : c'est parti !

L'entretien des espaces verts de la commune (trottoirs, aire de jeux, bords de route, etc.) est effectué par les employés communaux. Jusqu'à fin 2016 des produits phytosanitaires, notamment des désherbants, étaient utilisés par les services techniques. Ces produits ont un impact négatif sur l'environnement (dégradation de la qualité des eaux souterraines et de la qualité de l'air) et, plus généralement, sur notre santé (présence dans l'air que nous respirons). Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics (sauf pour le cimetière et les terrains de sports.). Il est à noter que la commune s'était engagée dans une démarche de réduction progressive de ces produits depuis 3 ans.

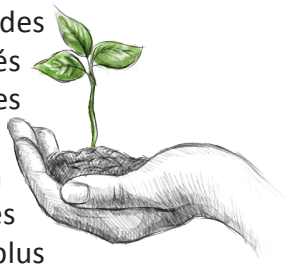

Aujourd'hui, de nouvelles techniques alternatives sont testées. Les fréquences de passage des balayeuses vont évoluer et la commune va faire l'acquisition de dispositifs thermiques et/ou mécaniques et de matériels plus respectueux de l'environnement.
Bien que les employés municipaux s'emploient à maintenir une commune propre et accueillante, il est probable que quelques "mauvaises herbes" apparaissent sur les trottoirs entre deux nettoyages. Il faudra nous y habituer. Cependant, il reste possible de les arracher par nous-même devant nos habitations.

Des "herbes folles" pousseront également le long de nos routes, elles sont la garantie de l'épanouissement

de la petite faune et flore de nos campagnes qui a disparu ces dernières années.

De nombreuses agglomérations, villes et villages ont déjà fait la même démarche avec succès. Il nous faut maintenant apprendre à regarder nos rues et nos routes différemment et accepter que la nature y ait quelques droits. Nous vous remercions par avance de réserver un accueil bienveillant à ces évolutions qui vont dans le sens d'une amélioration de notre environnement et de la préservation de notre santé.

VIE QUOTIDIENNE

Linky : nouveau compteur d'électricité

Enedis (anciennement ERDF), gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplacera gratuitement l'ensemble des compteurs d'électricité de la commune de Witry-lès-Reims par des compteurs "communicants" de nouvelle génération : les compteurs Linky.

Qu'est-ce qu'un compteur Linky ?
Linky est un compteur d'électricité "communicant" de nouvelle génération. Cela signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Ses dimensions sont similaires à celui que vous avez actuellement chez vous. Il utilise les mêmes branchements.

Quelle est la technologie utilisée par le compteur Linky pour communiquer ?
La communication se fait via les câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne). Cette technologie est utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer quotidiennement au compteur le signal pour compter en heures pleines ou en heures creuses, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câbles. Le compteur Linky n'utilise pas de radiofréquences pour communiquer et respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises.

Comment se déroulera le déploiement de ces compteurs ?
Les premiers compteurs ont été posés à partir de fin 2015. Le déploiement sera engagé dans tous les départements avant fin 2018. L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers d'ici 2021.

Chaque personne concernée recevra un courrier d'Enedis entre 30 et 45 jours avant la date de pose. Les entreprises de pose mandatées par Enedis seront facilement identifiables par les clients grâce au logo "Partenaire Linky". Votre présence ne sera nécessaire que si le compteur se situe dans votre logement. L'intervention dure environ 30 minutes et n'est pas facturée. Le nouveau compteur remplace l'ancien. Le déploiement du compteur Linky n'engendre ni travaux ni frais à la charge des communes ou des contribuables. Par ailleurs, l'installation du compteur ne modifie pas votre contrat d'électricité.

En bref

Le nouveau site internet de la commune

Le premier site internet de la mairie avait été réalisé il y a un peu moins de 15 ans. Il a connu un rafraîchissement en 2009 mais depuis, le site internet de Witry-lès-Reims n'avait plus été modernisé.

Depuis début septembre, les internautes ont accès, avec la même adresse, à un nouveau site internet, entièrement refait. Il se veut plus dynamique, plus moderne, plus pratique et convivial pour permettre une grande proximité avec les Witryats. Développé pour être également consultable sur smartphones et tablettes, le nouveau site est plus ergonomique, il a une identité visuelle claire et personnalisée, des rubriques ordonnées, une logique simplifiée et sera évolutif, rien ne sera figé.

Chaque rubrique est déclinée pour rentrer plus en détails dans ce que recherche l'internaute. On pourra par exemple trouver la liste des commerces, des entreprises et des associations de la ville, mieux faire connaissance avec l'équipe municipale ou encore consulter les derniers comptes rendus des conseils municipaux.

Nous vous invitons à découvrir le nouveau site internet de la mairie sur : www.witry-les-reims.fr

Bloc - Notes

Vitres sur-teintées à l'avant des véhicules

Depuis le 1er janvier 2017, les automobilistes ayant sur-teinté les vitres avant de leur voiture risquent une amende ainsi qu'un retrait de points. Les conducteurs devront avoir des vitres transparentes, ou teintées seulement jusqu'à 30 % (c'est-à-dire laissant passer au moins 70 % de luminosité). Selon le ministère de l'Intérieur, les vitres teintées représentent un danger pour le conducteur, en réduisant sa visibilité.

Si la règle n'est pas respectée, le conducteur du véhicule, et non son propriétaire, s'expose à une amende de 135 euros et au retrait de trois points sur son permis de conduire. Les conducteurs doivent donc faire le nécessaire pour retirer les films teintés de leurs vitres dans les meilleurs délais.

Le plan canicule et le plan grand froid

Le plan canicule et le plan grand froid sont des dispositifs mis en place par la commune pour garantir la sécurité des personnes âgées ou en situation de handicap.

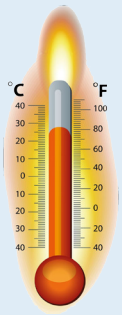

Le plan canicule : Depuis 2004, un plan canicule est mis en place chaque année du 1er juin au 31 août. C'est un dispositif de prévention et de lutte contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Il comprend quatre niveaux d'alerte progressifs qui sont déclenchés par la Préfecture.

Le plan grand froid : Vent glacé, neige… sont des risques météorologiques qui peuvent être dommageables pour la santé.

Les mesures : A la demande des services préfectoraux de la Marne, chaque année est ouvert à la commune de Witry-lès-Reims un registre communal nominatif destiné à recenser les personnes vulnérables et/ou isolées en période de canicule ou de grand froid.

N'hésitez pas à vous faire connaître directement ou par l'intermédiaire de personnes de votre entourage auprès des services administratifs de la mairie. De la sorte, l'activation du plan d'alerte et d'urgence permettra l'intervention de personnes qui pourront vous aider en vous apportant conseils et aide personnalisée en cas de canicule ou de période de grand froid.

Episode de sécheresse : Ne gaspillons pas l'eau !

La canicule de juin et le manque d'eau continuent d'entraîner des mesures préfectorales pour lutter contre la sécheresse. Le préfet de la Marne appelle chacun à faire preuve de civisme et rappelle à chaque usager (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs), la nécessité de proscrire tout gaspillage d'eau, en évitant les usages non indispensables et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau. **Ces mesures figurent dans l'arrêté consultable en mairie ou sur son site internet**. L'objectif de ces mesures est de limiter les consommations afin de préserver la ressource en eau. En fonction de l'évolution de la situation, des mesures plus ou moins contraignantes pourront être prises dans les semaines à venir.

L'éclairage public

L'éclairage public de la commune est organisé par tronçons qui s'allument ou s'éteignent en fonction de la luminosité naturelle. Lorsqu'une intervention technique est nécessaire sur une partie du réseau électrique, l'entreprise qui intervient en journée est parfois obligée d'allumer le tronçon dans le secteur de sa réparation. C'est la raison pour laquelle un quartier peut parfois rester "éclairé" en pleine journée.

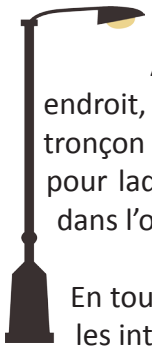

A l'inverse, lorsqu'un problème intervient à un endroit, il arrive que tout un quartier (correspondant au tronçon concerné) soit privé d'éclairage. C'est la raison pour laquelle un quartier peut être momentanément dans l'obscurité.

En tout état de cause, le nécessaire est fait pour que les interventions soient effectuées dès que possible.

Agenda

SEPTEMBRE

Samedi 30 septembre, 15 h
Ciné Goûter
Surprise !
Médiathèque - ESCAL

OCTOBRE

Jeudi 05 octobre, 20 h 30
Conseil municipal
En mairie - Salle Élisé Nicolas

Samedi 07 octobre, 11 h
Môm'En Contes
Pop-up *(atelier)*
Médiathèque - ESCAL

NOVEMBRE

Samedi 11 novembre
Commémoration
Rassemblement
Cour de l'école Gaston Buard

Mercredi 15 novembre, 16 h 30
Môm'En Contes
Histoires du Japon *(goûter)*
Médiathèque - ESCAL